



Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

22 AVR. 2024

ID : 085-200023778-20240416-DCP2024_219-DE

DECISION DU PRESIDENT N°2024-219

ATTRIBUTION DU MARCHE N°2024-01 ET DU MARCHE N°2024-02 TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DANS DIVERSES RUES A COEX (85)

Le Président du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9, et L5216-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1° et R.2123-1 1°, et R.2123-4 et suivants,

Vu la délibération n°2020-4-02 du 30 juillet 2020 portant définition des délégations d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la décision du Bureau Communautaire n°2024 03 26 du 21 mars 2024 portant approbation du rapport d'analyse des offres et autorisation donnée au Président d'attribuer et de signer les marchés de travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement à Coëx,

Vu l'avis d'appel à concurrence envoyé pour publication le 21 novembre 2023 sur le journal d'annonces légales Le Moniteur et la mise en ligne du dossier de consultation des entreprises sur le profil acheteur marches-securises.fr le 21 novembre 2023, avec une date limite de remise des offres fixée initialement au 12 janvier 2024 à 12h00, et reportée au 19 janvier 2024 à 12h00

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2024, budget principal, AP Eaux pluviales, et budget annexe assainissement régie,

Vu le rapport d'analyse des offres,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le rapport d'analyse des offres et le classement qui en résulte,

Article 2 : d'attribuer le marché n°2024-01 TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DANS DIVERSES RUES A COEX (85)- lot 1 Travaux d'assainissement au candidat le mieux disant, selon les critères de jugement des offres définis, le groupement d'entreprises; SO.C.O.V.A.T.P. / GTP / POISSONNET / SEDEP pour un montant estimatif tel qu'il résulte du Détail Estimatif de 2 657 294 € HT ;

Article 3 : d'attribuer le marché n°2024-02 TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DANS DIVERSES RUES A COEX (85)- lot 2 Contrôles des Travaux d'assainissement au candidat le mieux disant, selon les critères de jugement des offres définis, le candidat individuel A3SN pour un montant estimatif tel qu'il résulte du Détail Estimatif de 42 310 € HT ;

Article 4 : de signer les deux lots du marché avec les candidats retenus ;

Article 5 : de dire que la présente décision sera communiquée pour information au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 22 AVR. 2024
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 22 AVR. 2024

Givrand, le
Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.